

## Cher Support,

*Je travaille comme assistante sociale auprès d'un partenaire régional. Une de mes clientes, une Ukrainienne ayant obtenu le statut de protection S, épouse le mois prochain un Suisse. Quel permis obtiendra-t-elle après son mariage, et mon employeur sera-t-il encore responsable d'elle?*

*Mon client, étranger admis à titre provisoire (permis F), a épousé une compatriote reconnue comme réfugiée et en possession d'un permis B. Sa situation va-t-elle changer suite à son mariage?*

*Ma cliente a été reconnue comme réfugiée et possède un permis B. Elle est enceinte. Le futur père est suisse, mais le couple n'est pas marié. À quel passeport le bébé aura-t-il droit?*

*J'accompagne bénévolement une femme étrangère, admise provisoirement (permis F). Son mari est également titulaire d'un permis F, et ils vont avoir un enfant. À quel document d'identité le bébé aura-t-il droit?*

## Qui obtiendra quel type de permis en cas d'événement familial?

Par son mariage avec un ressortissant suisse, votre cliente obtiendra une autorisation de séjour (permis B), à condition de vivre en ménage commun avec lui (art. 42, al. 1, LEI). Le futur époux de votre cliente doit déposer une demande de regroupement familial auprès du service des migrations compétent. Dès que votre cliente sera en possession d'un permis B, elle ne dépendra plus du partenaire régional. Et si le couple ne dispose pas de recettes suffisantes pour couvrir ses besoins vitaux, il lui faudra s'annoncer auprès du service social de sa commune de domicile.

Après le mariage, l'épouse pourra déposer auprès du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) une demande d'inclusion de son époux dans sa qualité de réfugiée. Ainsi votre client obtiendra à son tour le permis B pour réfugiés reconnus (art. 51, al. 1, LAsi en relation avec l'art. 37 OAsi 1).

🇨🇭 Adresse pour le dépôt de la demande: Secrétariat d'État aux migrations SEM, Quellenweg 6, 3084 Wabern b. Bern

Sur demande, l'OCA vous fournira un modèle pour déposer votre requête: [support@kkf-oca.ch](mailto:support@kkf-oca.ch)  
031 385 18 14

Le bébé obtiendra le passeport suisse une fois le lien de filiation paternelle établi (art. 1, al. 2, loi sur la nationalité, LN). Je vous recommande donc de demander cette reconnaissance de paternité avant l'accouchement. La mère devra sinon solliciter l'extension de sa qualité de réfugiée à son enfant, pour qu'à titre provisoire le bébé ait au moins le permis B pour réfugiés reconnus. Faute de reconnaissance volontaire de paternité, l'APEA se chargera d'obtenir une reconnaissance de paternité, dans l'intérêt du nouveau-né.

🇨🇭 Le Service de l'état civil et des naturalisations indique sur son site les démarches en vue d'une reconnaissance en paternité et publie la liste des offices d'état civil:  
[www.zivilstand.sid.be.ch/fr/start/dienstleistungen/kindesanerkennung.html](http://www.zivilstand.sid.be.ch/fr/start/dienstleistungen/kindesanerkennung.html)

L'enfant de parents mariés reçoit en principe le même permis que ses parents. Dans le cas de votre cliente, le bébé obtiendra automatiquement le permis F pour les étrangers admis provisoirement. Les parents n'ont pas de déclaration à faire, ni d'autre démarche à entreprendre. Important: les enfants nés en Suisse de personnes reconnues comme réfugiées (permis F ou B) ne reçoivent pas automatiquement ce statut. Après la naissance, il faut déposer au plus vite auprès du SEM une demande d'inclusion dans la qualité de réfugié, afin que l'enfant soit reconnu comme tel.

🇨🇭 Pour en savoir plus sur la question, voir l'InfoPro (en allemand) de l'OCA sur le mariage et la reconnaissance des enfants: [www.kkf-oca.ch/fi-Heirat](http://www.kkf-oca.ch/fi-Heirat) et l'InfoPro (traduite de l'allemand) sur le regroupement familial: [www.kkf-oca.ch/fi-familienzusammenfuehrung-f](http://www.kkf-oca.ch/fi-familienzusammenfuehrung-f)

Support de l'OCA, Gina Lampart

Dans la rubrique «Cher Support», nous abordons des thèmes récurrents dans nos consultations téléphoniques pour rendre les réponses accessibles à un plus grand cercle de personnes intéressées.